



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-690

PUBLIÉ LE 11 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-11-07-00005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (CDIF 2) (2 pages)	Page 3
75-2025-11-03-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE 11) (2 pages)	Page 6
75-2025-11-03-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP 19) (4 pages)	Page 9

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-07-00005

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(CDIF 2)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
d'Île-de-France et de Paris
Centre des Impôts fonciers de Paris 2
6 rue Paganini
75020 Paris

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

M. LATOUR Jean-François, Inspecteur principal des finances publiques, responsable du centre des impôts fonciers de Paris 2 par intérim.

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 60 000 €, aux Inspecteurs des finances publiques de catégorie A, adjoints au responsable du service, ci-après désignés par leurs noms et prénoms :

MAILLY Mireille	PERIANIN-CARPIN Vincent
-----------------	-------------------------

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B ci-après désignés par leurs noms et prénoms :

ANNOULD Aurélie	BARRE Valérie	FOLLI Erika
GRACIEUX Emmanuel	JUTEAU Marie	MANZATI Massimiliano

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C ci-après désignés par leurs noms et prénoms :

ALCOLEA-SALMERON Alfredo	BARBIER Frédérique	BELLEC Vincent
BILLY Robin	CAILLENS Julien	CASSIN Dominique
HAMIDA Hacène	HASSAN Benoît	HENNEBELLE Sophie
KONATE-BELHADI Diaké	LESAGE Ronan	LONGUEMARE Jean-Charles
PHETDARA Sna	SPINDLER Isabelle	TANDJIGORA Dyariatou
THEGARID Gisèle		

2) Sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques de catégorie A, adjoints au responsable du service, ci-après désignés par leurs noms et prénoms :

MAILLY Mireille	PERIANIN-CARPIN Vincent
-----------------	-------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 7 novembre 2025

Le responsable du centre des impôts fonciers
de Paris 2 par intérim,

Signé

Jean-François LATOUR

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-03-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (PCE
11)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

PARIS 11

6 rue Paganini

75972 PARIS Cedex 20



FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de PARIS 11ème, par intérim, Monsieur Julien KARCHER, Inspecteur des finances publiques,

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CADRET-BORREL Maryse.	inspecteur	15 000 €	7 500 €
DESEUZES Laurent	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
FEVRIER Jérôme	contrôleur	10 000 €	5 000 €
FREY Hélène	inspecteur	15 000 €	7 500 €
HELLAL Mehdi	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
HOARAU Gaelle	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
JAMEUX Mélissa	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LAAROUSSI Taoufik	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
LE MOING Nicolas	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
MBON Serge	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
SICARD Michel	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
WELKE Olivier	Inspecteur	15 000 €	7 500 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île de France et de Paris.

A Paris, le 03/11/2025

Le responsable du Pôle de contrôle expertise,
par intérim

signé

Julien KARCHER

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-03-00015

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (SIP
19)

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

19E arrondissement

19 Place de l'Argonne

75019 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le Comptable Public, Responsable du SIP de PARIS 19ème, M. Olivier DUMONT, Administrateur des finances publiques adjoint,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 257 A, L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

6°) tous actes d'administration et de gestion du service.

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CYRILLE Valery	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	15 000 €

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de **10 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie B (ou assimilés) désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

AUBERT Vincent	AISSAOUI Billel	CHALABI Sarah
DEVISMES Tom	GOZE Frédéric	GUIBON Sébastien
LECAILLE Bertrand	MOHAMED Soioudati	MONNIN Audrey
NEOLLIER Valentin	NIZAN Christophe	NIZZI Sébastien
OLIVIER Véronique	PALMOT Ange	POUGAJENDIRANE Shantana
REPAIRE Tiphanie	ROSEAU Jacqueline	SCHIMT Odellia
VECTEN Anne		

2°) dans la limite de **2 000 €**, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés dans le tableau ci-après par leurs noms et prénoms :

ALAOUI Hassan	AIT ABDERRAHMANE Arezki	AKOUMA BIDZA Olivia
BENYAHIA Bachir	BLANCHET Nathalie	CASTELLI Clément
GALFANO Valérie	GUIRRASI Marieme	HUBERT Jean-Christophe
LOUNIONGO Christian	MOUTOU Armel	PEPIN Aude
TALAYA Anne-Sophie		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4°) les décisions relatives aux demandes de délais de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés dans le tableau ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
COUHARDE Murielle	Inspectrice	15 000 €	24 mois	30 000 €
DUBOIS-ROUGIER Eric	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
FAURE Arnaud	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
HEBERT Jean-Sébastien	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
KOUANDA-MADINGOU Omer	Inspecteur	15 000 €	24 mois	30 000 €
ABROUCHE Katarzyna	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AISSAOUI Billel (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
BODIN Emmanuel	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
CHEKROUN Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
COULON Françoise	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
DEVISMES Tom (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
DJAGBRE Justin	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
FALQUEHRO Audrey	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
GOZE Frédéric (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
GUIBON Sébastien (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
MOHAMED Soioudati (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
PALMOT Ange (*)	Contractuelle B	10 000 €	12 mois	10 000 €
OLIVIER Véronique (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
POUGAJENDIRANE Shantana (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
REPAIRE Tiphany (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
SCHIMT Odelia (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROSEAU Jacqueline (*)	Contrôleur	10 000 €	12 mois	10 000 €
ROUSSEL Bertrand	Contrôleur principal	10 000 €	12 mois	10 000 €
VECTEN Anne (*)	Contrôleuse	10 000 €	12 mois	10 000 €
AIT ABDERRAHMANE Arezki (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
ALAOUI Hassan (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BENYAHIA Bachir (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
BLANCHET Nathalie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GALFANO Valerie (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
GUIRASSI Marieme (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HUBERT Jean-Christophe (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
HOUSSEAU Lolita	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
LOUNIONGO Christian (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
MOUTOU Armel (*)	Agent administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €
PEPIN Aude (*)	Agente administratif	2 000 €	6 mois	3 000 €

(*) au titre des opérations de recouvrement en phase amiable

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île de France.

A Paris, le 03/11/2025

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des
Particuliers de Paris 19eme

Signé

Olivier DUMONT